

## Investir la consultation ministérielle

# POUR EN FINIR AVEC LE SOCLE DE 2005 ET SON LPC

Le projet de « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture » sur lequel nous sommes consultés prépare la réécriture des programmes disciplinaires du collège, qui entreront en vigueur à compter de la rentrée 2016 (nouvelle consultation à ce sujet en janvier 2015). Au-delà des programmes, c'est la conception même du collège, de sa structuration tout comme le rôle et la forme du DNB qui se jouent ici. Le projet est consultable sur le site du SNES.

La consultation est ouverte jusqu'aux vacances d'automne. Seule organisation syndicale à avoir exigé la consultation des personnels enseignants, le SNES-FSU vous appelle à participer massivement aux discussions dans votre établissement lors de la demi journée banalisée mercredi 15 octobre, et à remplir en ligne le questionnaire ministériel. La consultation est en effet individuelle (chacun a reçu dans sa boîte mail professionnelle un lien à usage personnel et anonyme), la demi journée banalisée a pour objet de permettre l'appropriation du projet et le débat entre pairs. Ce temps de réflexion n'a aucunement vocation à la production d'un compte rendu d'échanges menés sous la houlette de chefs d'établissement ou d'IPR.

**LES ÉLÈVES  
DOIVENT POUVOIR  
TROUVER DU SENS  
AUX APPRENTISSAGES**

**LE SNES-FSU DÉFEND LA  
STRUCTURATION DU SECOND DEGRÉ  
EN DISCIPLINES, LA QUALITÉ ET LA  
DIVERSITÉ DES ENSEIGNEMENTS**



**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**

**Pourquoi faut-il rompre avec le socle de 2005 ?** Toujours en vigueur, il est conçu comme un « minimum » sans lien avec la plupart des programmes scolaires, il réduit la scolarité obligatoire à l'acquisition de compétences-clés fragmentées et déclinées à travers un livret personnel de compétences (LPC) dont plus personne ne veut. Il instrumentalise le concept de compétence pour rendre la structuration du collège par disciplines d'enseignement responsable de l'échec scolaire.

**Le nouveau projet de socle fournit une base de travail plus acceptable mais encore largement perfectible.** Se montrant plus étroitement lié aux programmes disciplinaires, le nouveau socle peut permettre une mise en cohérence de ceux-ci. Il se définit comme un ensemble de connaissances, de compétences et de méthodes devant être acquis à la fin de scolarité obligatoire, ensemble auquel toutes les disciplines participent. Il n'oppose plus artificiellement connaissances et compétences. Plus ambitieux, il s'inscrit dans la perspective de la poursuite de la scolarité au-delà du collège.

**Mais la vigilance s'impose sur bon nombre de points essentiels.** C'est pourquoi il est fondamental que la profession s'empare des espaces de débats proposés et fasse entendre ses analyses.

- La question de l'évaluation n'est pas tranchée par le texte proposé. Le LPC, liste hétéroclite de compétences et d'items peu compréhensibles, semble écarté mais aucune autre indication n'est donnée. Que devient par exemple le DNB, dont l'articulation avec le socle est complexe ? La consultation doit être l'occasion de montrer notre attachement à un DNB rénové. Il ne serait pas acceptable non plus que les enseignants se voient imposer des modes d'évaluation dont ils n'auraient pas la maîtrise et qui constitueraient un alourdissement de la charge de travail sans avoir fait la preuve de leur pertinence.
- Quelle cohérence et quelle pertinence du découpage en 5 domaines qui définit les composantes de la culture commune ?
- Les domaines 1 (les langages pour penser et communiquer) et 2 (les méthodes et outils pour apprendre), nécessairement transversaux, doivent être mis en œuvre tout en respectant les identités disciplinaires. Dans le domaine 1, le projet de socle insiste beaucoup sur la mise en activité des élèves (écriture, débats, exposés, productions individuelles et collectives...) : avec quelles incidences sur la pédagogie et sur le temps des apprentissages des disciplines concernées (lettres, langues, arts plastiques, éducation musicale, EPS...) ? Quelle place des professeurs documentalistes dans le domaine 2 ?
- Le domaine 3 (formation de la personne et du citoyen) relève de la personne de l'élève et son évaluation est donc délicate, voire impossible. Pas question de voir revenir, sous une autre forme, la note de vie scolaire récemment abandonnée. Les domaines 4 (l'observation et la compréhension du monde) et 5 (les représentations du monde et l'activité humaine) sont clairement organisés autour des disciplines scientifiques d'un côté et littéraires de l'autre, le cœur, la matrice de chaque discipline sont-ils suffisamment présents ?

## LES MODALITES DE LA CONSULTATION

Le questionnaire individuel à remplir en ligne est lourd, complexe et parfois orienté, certaines questions pouvant laisser penser que le projet de socle n'est pas opérant (et donc qu'il faudrait en rester au socle de 2005), c'est le cas par exemple des questions A11, A28, A36. Le questionnaire est organisé en plusieurs parties : la première (A) aborde des généralités sur le socle et sa pertinence ; la deuxième (B) traite de l'évaluation ; la troisième (C) vise à définir les objectifs essentiels à mettre en œuvre. La dernière partie (E), facultative, liste près de 160 composantes : l'enseignant doit se prononcer sur leur insertion ou non dans le socle.

### Quelques questions stratégiquement importantes et lourdes d'enjeux

L'opinion globale sur le texte (A) : saisissons-nous de l'occasion de confirmer notre rejet du socle de 2005 (A4.2 : je perçois bien l'intérêt d'abandonner les 7 compétences du socle actuel au profit des 5 domaines de formation du projet de socle) et de valider la rupture de logique (A4.8 : ce projet de socle constitue une bonne base pour redéfinir les programmes d'enseignement).

L'évaluation (B) : les questions B3.3 et B3.4, si elles étaient majoritairement renseignées en « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » feraient courir le risque de la mise en place d'un nouveau livret personnel de compétences.